

Montréal, le 28 septembre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande de modifier les tarifs d'emmagasinage de gaz naturel
d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2023
Dossier de la Régie : R-4189-2022

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra l'audience relative au dossier mentionné en objet du **3 au 5 octobre 2022 à compter de 9h00, par visioconférence avec l'application Microsoft Teams**. Les participants sont invités à se joindre à l'audience à compter de 8h30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement. Le 5 octobre, l'audience débutera à 13h30 et les participants sont invités à se joindre à l'audience à compter de 13h00 afin, à nouveau, de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

Le lien pour rejoindre l'audience sur ordinateur ou sur application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour participer à l'audience.](#)

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie](#) et de consulter le [Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

Lors de l'audience, en cas de problème technique majeur, comme une perte de connexion, nous vous inviterons à communiquer avec notre greffière, à l'adresse courriel nathalie.st-cyr@regie-energie.qc.ca ou par l'intermédiaire du clavardage sur l'application Teams.

En regard des informations déposées aux fins de la planification, la Régie entendra les témoins annoncés par Intragaz pour le volet public de l'audience. Par ailleurs la Régie informe Intragaz qu'elle n'entend pas questionner la preuve déposée sous pli confidentiel. **En conséquence, elle n'envisage pas la tenue d'une audience à huis clos.**

La Régie rappelle qu'au moment de l'audience, elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée par les participants et demande donc à ces derniers de cibler, en audience, les aspects les plus pertinents de leur preuve en regard des sujets d'examen du présent dossier.

La Régie s'attend à ce que tous les participants respectent le temps qui leur est accordé et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.